



# Lettre @ Secteur Retraites

<mailto:Philippe.pihet@force-ouvriere.fr>

**Le 2 février 2017 – N°121**

- ▶ « Les retraités dans la société, pouvoir d'achat et autonomie » : un colloque organisé au CESE par les 9 organisations syndicales de retraités
- ▶ Les retraités soutiennent les personnels de santé et la manifestation du 7 mars 2017
- ▶ Généralisation du tiers payant : les Complémentaires Santé ouvrent leur portail de services

## Union confédérale des retraités

### ▶ « Les retraités dans la société, pouvoir d'achat et autonomie » : un colloque organisé au CESE par les 9 organisations syndicales de retraités

Ce colloque, organisé le 13 janvier 2017 par les organisations syndicales de retraités<sup>1</sup>, avait pour objet d'enrichir les réflexions autour de l'avancée en âge et de donner une résonance aux revendications portées par les neuf organisations de retraités sur des sujets qui préoccupent tous les retraités et qui constituent des enjeux majeurs. Les débats politiques qui animent cette période préélectorale montrent en effet combien les questions portant sur la perte du pouvoir d'achat des retraités et des pensions, les insuffisances de la prise en charge de la perte d'autonomie, restent des sujets négligés pour ne pas dire tabous. Avec près de 250 participants (dont une cinquantaine de camarades de l'UCR-FO), deux tables rondes sur les thématiques respectives de la place des retraités dans la société et du pouvoir d'achat des retraités, cet événement a incontestablement été un succès. Didier Hotte, Secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO, a ouvert les travaux en dénonçant les discours, les divers rapports et études, voire les propos tenus dans les cabinets ministériels, qui présentent les retraités comme des « nantis », des « privilégiés » et même des « égoïstes » avec toujours le même objectif : attiser les oppositions entre les générations et que les intérêts des uns se dressent contre les intérêts des autres.

↘ La première table ronde consacrée au sujet de « la place des retraités dans la société », était animée par Bernard Ennuyer, sociologue, spécialiste de questions de la vieillesse, du vieillissement et du handicap. Celui-ci a montré tous les dangers des politiques menées qui nient la reconnaissance de la qualité de « retraité » pour privilégier un statut biologique celui de « personne âgée » à laquelle s'associent des images défavorables et stigmatisantes « d'oubliés » ou « d'inutiles ». Il a longuement démontré que de la même façon qu'il y a de fortes inégalités parmi les actifs, il y a beaucoup d'inégalités parmi les retraités et, en tout état de cause, plus d'inégalités qu'entre les retraités et les actifs. Les inégalités sociales se reproduisent encore plus à la retraite car "On vieillit comme on a vécu !". Il a aussi insisté sur la nécessité de travailler à renforcer le statut social du retraité car "la retraite est un droit et non pas une faveur !".

↘ La deuxième table ronde animée par Guillaume Duval, rédacteur en chef d'Alternatives économiques, portait sur le pouvoir d'achat des retraités et la perte d'autonomie. Le journaliste a commencé par préciser le rôle majeur joué par les retraités dans le fonctionnement de la société lesquels, dans bien des domaines, pallient les carences des services publics. Il a montré les incohérences des réformes des retraites successives : elles ont consisté à repousser toujours plus, l'âge de liquidation de la retraite et constituent un frein à l'inversion de la courbe du chômage. Il considère que du point de vue du marché du travail, il n'y a aucune urgence à poursuivre dans ce sens. De même, il a souligné le faible montant de la pension moyenne (de l'ordre de 1 320 euros) et alerté sur les conséquences des réformes qui toutes, conduisent à dégrader le niveau des retraites et à baisser le taux de remplacement du salaire. Sur ce dernier point, il a ajouté que l'écart entre le niveau du salaire et celui de la retraite ne se justifie en aucune façon.

<sup>1</sup> UCR-FO, UCR-CGT, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFRFSU, UNIR-Solidaires et les associations de retraités FGR-FP, LSR, Ensemble & solidaires- UNRPA

↳ Didier Hotte était chargé de conclure les débats. Il a souligné l'intérêt de ce colloque qui a permis d'enrichir les revendications portées par les militantes et militants des neuf organisations syndicales de retraités. Il a émis le souhait que cette initiative puisse se reproduire dans d'autres villes. "Le niveau des retraites et des pensions est directement lié à la question de répartition des richesses produites" a-t-il déclaré. Contrairement à ce qu'affirment les gouvernements, le Medef, les divers experts, les think tank libéraux, "nous n'allons pas léguer à nos enfants et à nos petits-enfants des dettes... Nous voulons leur léguer un système, celui des retraites par répartition... qui a fait ses preuves et qui se fonde sur la solidarité entre les générations... La retraite est un droit, acquis par le travail et les cotisations sociales. Et il n'y a pas d'autre forme pour faire valoir un droit que celui de la revendication". Il a appelé à une mobilisation des retraités par une journée d'action le 30 mars prochain sur la base des revendications communes des neuf organisations syndicales de retraités et la détermination partagée de ne pas taire nos revendications pendant la campagne pour l'élection présidentielle.

↳ Voir l'intervention de Didier Hotte, Secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO

<https://www.youtube.com/watch?v=YVqP504tA2s>

↳ En savoir plus :

<http://www.force-ouvriere.fr/donner-une-veritable-place-aux-retraites-et-enrayer-la-baisse-de>

### ▶ **Les retraités soutiennent les personnels de santé et la manifestation du 7 mars 2017**

Le Bureau national de l'UCR-FO, réuni le 12 janvier 2017, appelle tous les retraités à soutenir l'action des Fédérations FO, CGT et SUD du secteur de la santé et de l'action sociale. Les retraités sont conscients de l'importance et du rôle que joue l'hôpital dans le maintien en bonne santé des retraités et des personnes âgées. Dans un contexte de marasme économique, de dégradation du pouvoir d'achat des retraités, le recours à l'hôpital est vital pour les retraités. Plus que l'épidémie de grippe, ce sont les sous-effectifs, les fermetures de lits, de services, d'hôpitaux entiers qui menacent la santé des retraités ! Les retraités soutiendront les travailleurs de la santé ! L'UCR-FO appelle ses adhérents à participer aux actions décidées par les Fédérations FORCE OUVRIERE et en particulier à la manifestation nationale du 7 mars à Paris !

↳ Le communiqué des organisations syndicales de retraités UCR-CGT, UCR-FO et UNIR-Solidaires :

[http://www.force-ouvriere.fr/IMG/pdf/communiqu%C3%A9\\_commun\\_fo-cgt-solidaires\\_manif\\_7\\_mars.pdf](http://www.force-ouvriere.fr/IMG/pdf/communiqu%C3%A9_commun_fo-cgt-solidaires_manif_7_mars.pdf)

## **Complémentaire Santé**

### ▶ **Généralisation du tiers payant : les Complémentaires Santé ouvrent leur portail de services**

Le site internet [www.tpcomplementaire.fr](http://www.tpcomplementaire.fr) propose la signature en ligne d'un contrat de tiers payant qui s'applique à l'ensemble des Complémentaires Santé et des opérateurs de tiers payant membres de l'Association des Complémentaires Santé<sup>2</sup>. Désormais, les professionnels de santé peuvent signer un seul contrat de tiers payant avec l'ensemble des Complémentaires Santé et leurs opérateurs de tiers payant. L'offre de services Tiers payant complémentaire comprend également : une attestation de tiers payant harmonisée pour les assurés, des services en ligne pour vérifier, en temps réel, les droits des patients et garantir le paiement sur la part complémentaire ainsi qu'un suivi des paiements automatisé.

Dès aujourd'hui, plus de 90 % des assurés pourront ainsi bénéficier de ce service de tiers payant complémentaire, la majorité des Complémentaires Santé et des opérateurs de tiers payant ayant rejoint l'Association créée en juin 2015.

Le portail Tiers payant complémentaire propose un contrat adapté à différentes professions de santé : les médecins, les auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, podologues, pédicures,...), les sages-femmes et les centres de santé (hors dentaire). Les pharmaciens et les biologistes ne sont pas concernés par ce dispositif, puisque les outils en place permettent déjà une pratique large du tiers payant. Des travaux avec ces professions sont prévus en 2017 pour faire évoluer, de façon concertée, les outils existants.

Un numéro de téléphone (0 806 800 206, appel non surtaxé) permet aux professionnels de santé d'obtenir des informations sur le tiers payant complémentaire. Ce point de contact fournit également une assistance aux professionnels qui le souhaitent au moment de leur inscription sur le portail des Complémentaires Santé.

↳ Le portail de services des Complémentaires Santé : <https://www.tpcomplementaire.fr/iamcpublic/>

---

<sup>2</sup>L'Association des Complémentaires Santé pour le tiers payant regroupe l'ensemble des Complémentaires Santé (institutions de prévoyance, mutuelles et sociétés d'assurance) et leurs partenaires (opérateurs de tiers payant, délégataires), ainsi que leurs principales fédérations professionnelles (CTIP, FFA et Mutualité Française).